

Lévesque, Claudette

De: Chantale Marcotte [chanmarco@hotmail.ca]
Envoyé: 8 mars 2014 20:16
À: Greffe
Objet: A verser aux dossiers R-3863-2013 (observations)& R-3854-2013 (observations)

A/S Mme Louise Pelletier / Compteurs intelligents

Bonjour,

En ce qui me concerne, je refuse ces nouveaux compteurs dit "intelligents". Actuellement, je reçois plusieurs appels de Cap Gemini me laissant des messages sur ma boîte vocale soit à la maison ou sur mon cellulaire qu'ils sont dans mon secteur et de communiquer avec eux afin de prendre rendez-vous afin de changer le compteur car n'est pas accessible à cause de la neige.

Mais Hydro-Québec, actuellement n'ont pas à venir à côté de mon compteur car j'ai celui de la première génération et qu'il prenne la lecture à distance dans leur camion.

J'ai assister à une conférence à l'automne dernier, car je venais de recevoir la fameuse lettre d'Hydro-Québec et c'est à ce moment que j'ai commencer à m'en préoccuper et de faire des recherches sur internet car le miens est situé sur le mur extérieur de ma chambre ainsi que celui du locataire, donc je me retrouverais avec deux compteurs intelligents à ma tête de lit !!!!

Les conférencières nous ont entretenus sur le phénomène de la pollution électromagnétique et plus particulièrement, sur les différents enjeux liés aux compteurs intelligents, soit la santé, la facturation, la vie privée.

Déjà, beaucoup de ces compteurs ont été installés. Il avait été dit que la limite nord de la phase 1 du déploiement englobait la région de St-Jérôme alors qu'Hydro-Québec poursuit son déploiement dans mon secteur, entre autre, soit à Ste-marguerite-du-Lac-Masson, une ville que j'avais choisi pour vivre dans la nature, sans pollution

Il a même eu témoignages ... que depuis l'installation de ces nouveaux compteurs, ils n'a plus d'oiseaux qu'ils viennent manger dans nos mangeoires à cause des champs électro polluants ... une autre, qu'elle n'avait pas eu de petits fruits étant donné que les abeilles n'y venaient plus

Depuis l'installation de ces compteurs et routeurs, plusieurs personnes sont déjà aux prises avec certains symptômes, apparus soudainement, soit des troubles du sommeil et de l'appétit, nausées, migraines, étourdissements, palpitations cardiaques, acouphènes, fatigue généralisée, troubles de concentration et de mémoire, saignements de nez.

Malheureusement, de plus en plus de personnes risquent de devenir électro-sensible en raison de la surexposition aux champs électromagnétiques à laquelle nous serons dorénavant soumis.

Contrairement aux cellulaires, fours à micro-ondes, et autres dont l'usage relève du libre choix et n'est pas continu, ces compteurs sont en fonction 24h/24h et ce, à l'année longue sans compter que tous ces compteurs communiquent entre eux ainsi qu'avec les routeurs souvent installés près des maisons. Ces routeurs peuvent

communiquer avec un très grand nombre de compteurs pouvant dépasser un millier. Ces mêmes compteurs installés en Californie ont suscité tellement de problèmes de santé qu'en certains endroits, des avis de la Santé Publique ont recommandé le retrait de ces compteurs et que certains comtés ont criminalisé l'installation de ceux-ci.

Imaginez si vous aviez un de ces compteurs sur le mur extérieur de votre chambre à coucher ou bien celle de votre enfant qui est à moins d'un mètre du lit; certaines personnes dont c'est le cas ne peuvent plus dormir dans leur chambre à coucher.

À ce jour, plus de 20 municipalités s'opposent à ces compteurs et demandent un moratoire. L'option de retrait d'Hydro-Québec n'est pas une véritable option; elle ne vous permet pas de garder votre compteur actuel et entraîne des frais pour ceux désirant protéger leur santé. Seulement en réussissant à garder votre compteur actuel, pourrez-vous éviter les frais tel qu'un des dirigeants du projet a dû admettre. Plusieurs citoyens refusent le projet dans son ensemble, soit les deux options présentées par Hydro-Québec. La ministre de l'énergie, alertée par tous ces refus, a demandé à la Régie de l'Énergie et à Hydro-Québec de revoir ce projet.

Hydro-Québec invoque que ces compteurs sont sécuritaires puisqu'ils respectent le code 6 (code fédéral régissant les limites d'exposition aux radiofréquences). Or, il faut savoir que le code 6 est désuet, l'un des plus laxistes au monde et qui, selon plusieurs experts, ne protège pas adéquatement la population.

Prendre le temps de s'informer sur ces nouveaux compteurs, c'est comprendre que l'application du principe de précaution, c'est-à-dire un moratoire, est la seule option qui s'impose.

En conclusion, vous devriez prendre le temps de regarder le film "THE BACK YOUR POWER" et de le présenter devant le tribunal de la Régie de l'énergie car pour moi ce film est plus que suffisant pour faire un moratoire. www.takebackyourpower.net.

Chantale Marcotte
Ste-Marguerite-du-Lac-Masson